

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°AP 14-06-68

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Approbation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)</i>

Réunion des 26 et 27 JUIN 2014

Réuni le jeudi 26 juin 2014, à partir de 09h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Ludovic ASSIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Alain CIVILISE, Anne-Marie COUSIN, Sylvie DELAUNAY, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Arnaud FONTAINE, Marie-Dominique FRIGOUT, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Elisabeth JOSSEAUME, Dominique JOUIN, Muriel JOZEAU-MARIGNE, Christian LEMARCHAND, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Brigitte LUYPAERT, Mickaël MARIE, Florence MAZIER, Hélène MIALON-BURGAT, Clara OSADTCHY, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Josiane TOMASETTO, Stéphane TRAVERT, Didier VERGY, Jérôme VIRLOUVET,

Sont excusés :

Dominique LEFRANCOIS, Jean-Louis VALENTIN, Philippe AUGIER (pouvoir à Anne-Marie COUSIN), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Marc LEFRANC (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean CHATELAIS), Valérie NOUVEL (pouvoir à Ludovic ASSIER),

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, moins 13 abstentions (Ludovic ASSIER, Philippe AUGIER, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Elisabeth JOSSEAUME, Jean-Marc LEFRANC, Christian LEMARCHAND, Brigitte LUYPAERT, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Didier VERGY),

- d'approuver le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (résumé non technique, rapport et atlas cartographique) et les documents relatifs à son évaluation environnementale (rapport d'évaluation environnementale et déclaration environnementale) joints en annexes,

- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette décision et actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :

- 3 JUIL. 2014

PREFECTURE DU CALVADOS

03 JUIL. 2014

COURRIER